



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-UBALDE
MRC DE PORTNEUF**

« Je, Pierre Saint-Germain, déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de maire dans le respect du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Municipalité de Saint-Ubalde et je m'engage à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat ».

Signé à Saint-Ubalde, ce 17^e jour du mois novembre 2014

Pierre Saint-Germain
Maire

« Je, Louise Magnan, déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de conseillère dans le respect du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Municipalité de Saint-Ubalde et je m'engage à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat ».

Signé à Saint-Ubalde, ce jour du mois 2014

Louise Magnan
Conseillère au siège # 1

« Je, Ghislain Matte, déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de conseiller dans le respect du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Municipalité de Saint-Ubalde et je m'engage à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat ».

Signé à Saint-Ubalde, ce 17^e jour du mois novembre 2014

Ghislain Matte
Conseiller au siège # 2

« Je, Guy Germain, déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de conseiller dans le respect du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Municipalité de Saint-Ubalde et je m'engage à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat ».

Signé à Saint-Ubalde, ce 17 jour du mois novembre 2014

Guy Germain
Conseiller au siège # 3



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-UBALDE
MRC DE PORTNEUF**

« Je, Josée Martin, déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de conseillère dans le respect du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Municipalité de Saint-Ubalde et je m'engage à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat ».

Signé à Saint-Ubalde, ce jour du mois 2014

Josée Martin
Conseillère au siège # 4

« Je, Sylvie Drouin, déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de conseillère dans le respect du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Municipalité de Saint-Ubalde et je m'engage à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat ».

Signé à Saint-Ubalde, ce *17^e* jour du mois *novembre* 2014

Sylvie Drouin
Conseillère au siège # 5

« Je, Annie Breau, déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de conseillère dans le respect du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Municipalité de Saint-Ubalde et je m'engage à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat ».

Signé à Saint-Ubalde, ce *17^e* jour du mois *novembre* 2014

Annie Breau
Conseillère au siège # 6